

NOTE SYNTHETIQUE DE
PRESENTATION DES BUDGETS
PRIMITIFS 2024 DE LA COMMUNE
DE SAINT EVARZEC

Introduction

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note expose les axes principaux du budget primitif de la Commune et de ses budgets annexes

Le budget a été construit sur la base des principes suivants :

- La prudence dans la prévision des recettes
- La maîtrise des coûts de fonctionnement tout en poursuivant la mise aux normes et l'entretien des bâtiments communaux
- La mobilisation optimale de financements extérieurs afin de limiter le recours à l'emprunt

I. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Présentation synthétique du budget 2024

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles (hors frais financiers)	3 150 445	Recettes de gestion courante	3 893 979
Frais financiers	132 800	Produits financiers	10
Amortissements des immobilisations	112 000	Produits exceptionnels	0,00
Provisions	4 948	Reprise sur provisions	6 972
Virement à la section investissement	670 000	Excédent antérieur	169 232
Total dépenses :	4 070 193	Total recettes :	4 070 193
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	2 238 263,14	Virement de la section de fonctionnement	670 000
Remboursement capital de la dette	425 000	Amortissement des immobilisations	112 000
Autres (Taxe aménagement)	19 500	Autres recettes (FCTVA, TA, subv.)	1 687 960
Déficit antérieur	287 196,86	Emprunt	500 000
Total dépenses :	2 969 960	Total recettes :	2 969 960

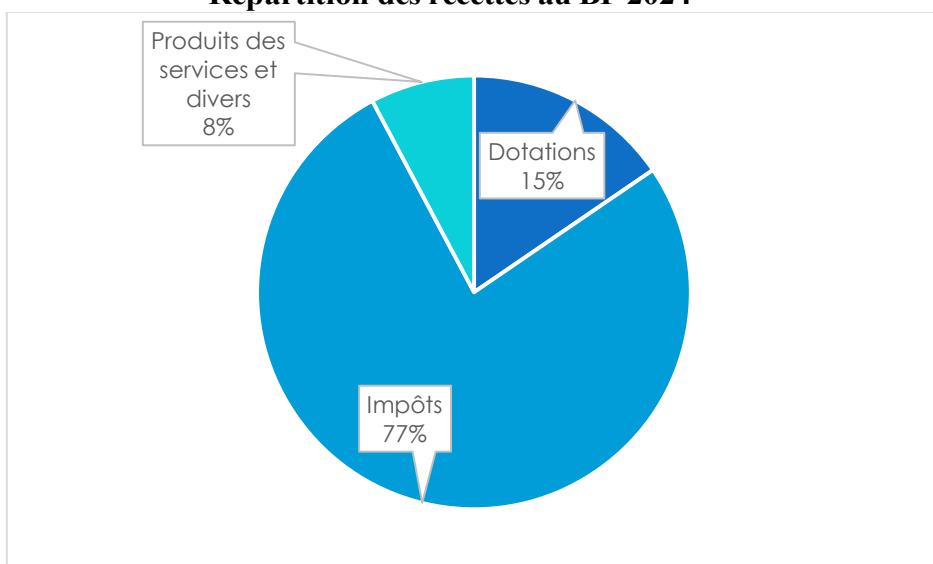
Synthèse des grands équilibres (mouvements réels) BP 2024 / CA 2023 / BP 2023 :

BUDGET PRINCIPAL EN EUROS		BP 2023	CA 2023	BP 2024	VAR BP2024/ BP2023
FONCTIONNEMENT					
Impôts et taxes	Taxes foncières, droit de mutation, attribution de compensation	2 787 822	2 845 203	2 990 179	
Dotations et participations	Dotation de fonctionnement	537 900	625 346	601 500	
Autres recettes d'exploitation	Atténuation de charges, produits des services, loyers	285 803	375 318	302 310	
Recettes exceptionnelles		4 500	43 460	6 972	-
TOTAL RECETTES REELLES		3 616 025	3 889 327	3 900 961	+7,87%
Charges de personnel et frais assimilés	rémunérations, cotisations	1 925 000	1 918 658	1 975 000	
Charges à caractère général (services et fournitures)	Fluide, assurance, entretien terrains, bâtiments, voirie, maintenance, prestations de service	779 490	865 515	807 345	
Autres charges : contingents et subventions	participations obligatoires, élus, FPIC	321 210	320 579	366 100	
Charges exceptionnelles et provisions		2 830	947	6 948	
TOTAL DEPENSES REELLES (hors charges financières)		3 028 530	3 105 699	3 155 393	+ 4.19%
Frais financiers	Intérêts des emprunts	124 400	124 121	132 800	
TOTAL DEPENSES REELLES (avec charges financières)		3 152 930	3 229 820	3 288 193	4,29%
EPARGNE BRUTE		463 095	659 507	612 768	
INVESTISSEMENT					
Remboursement capital de la dette	Remboursement capital de la dette	404 000	402 701	425 000	
EPARGNE NETTE		59 095	256 806	187 768	
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	Immobilisations incorporelles, subventions d'équipement, immobilisations corporelles, immobilisations en cours	1 047 305	534 538	2 257 763	
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	FCTVA, TA, subventions, cession d'immobilisations, excédents de fonctionnement capitalisés	1 770 743	842 151	1 687 960	

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de gestion courante (3 893 989€) comprennent 3 sortes de recettes : les impôts et taxes, les dotations et les autres recettes d'exploitation (produits des services et autres recettes).

Répartition des recettes au BP 2024



1. Les impôts et taxes

Les impôts et taxes (2 990 179€) représentent 77% des recettes de fonctionnement et sont constitués principalement des taxes foncières (1 880 000€) et de l'attribution de compensation (1 019 822€). Concernant les impôts fonciers, un coefficient de variation proportionnelle de 1,05 est appliqué.

Les **contributions directes** sont composées de la taxe sur le foncier bâti (TFPB), de la taxe sur le foncier non bâti (TFPNB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
Valeurs des taux : TFNB 49,70% ; TFB : 35,35%.

Un taux de taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires et aux locaux vacants de 15,70% est également voté.

L'attribution de compensation reste stable.

2. Dotations et participations

La dotation globale de fonctionnement ne représente que 15% du chapitre des dotations et participations.

Dotations et Participations	En euros	CA 2023	BP 2024	VAR BP 2024/ CA 2023
	Dotation globale de fonctionnement	101 625	95 000	
	Participations (CAF, région, Etat)	179 730	142 000	
	Autres : FCTVA et allocation de compensation fiscale	341 190	364 500	
	Total	625 346	601 500	-3,8%

Il est prévu une érosion des **dotations et participations** en 2024. La commune continue de perdre de la population et des effectifs scolaires ce qui aura un impact négatif sur la DGF. Par ailleurs, certains dispositifs CAF s'arrêtent. D'autres dispositifs sont explorés notamment sur le temps méridien mais le chiffrage n'est pas définitif. Enfin, la convention pour la cantine à 1€ prend fin en août 2024. Le conseil devra se prononcer sur une prolongation dans la mesure où le dispositif national serait maintenu. A ce stade, les recettes éventuelles ne sont pas comptabilisées.

La compensation de l'exonération de taxe foncière est prévue en hausse.

3. Autres recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation (302 300€) se décomposent principalement ainsi :

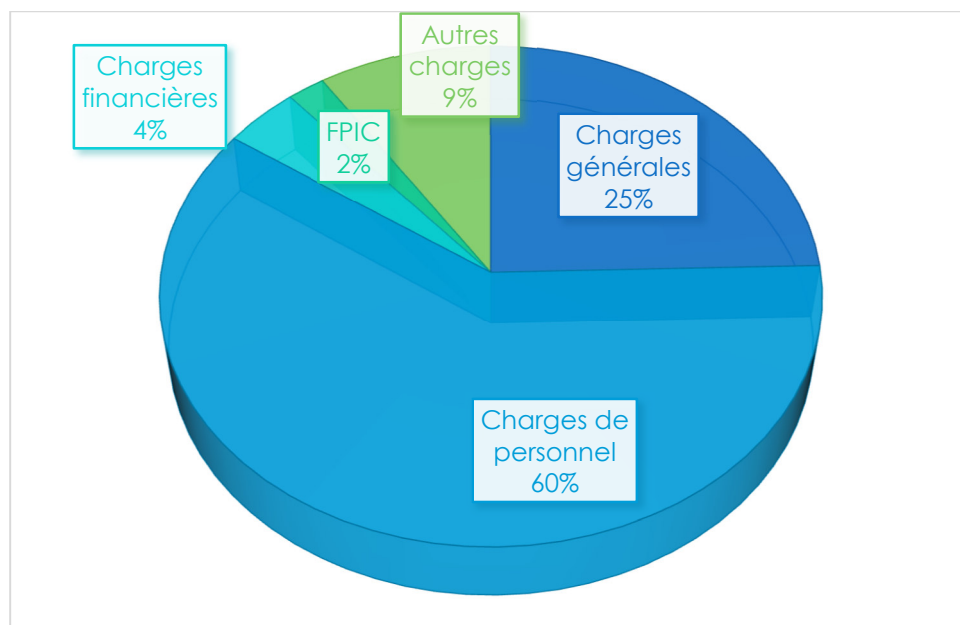
Les atténuations de charges (10 000€). Il s'agit des recettes de l'assurance statutaire liées aux arrêts maladie des agents.

Les produits des services (277 600€) proviennent de la restauration, des activités périscolaires et dans une moindre mesure du pont bascule. L'érosion de la fréquentation des structures et le passage à la gratuité à la médiathèque ne permettent pas d'envisager une croissance de ces recettes.

Les prévisions de loyers (6 500€) augmentent légèrement après prise en compte de la location du cabinet dentaire sur une partie de l'année.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes de fonctionnement pour 2024 se répartissent ainsi :



Synthèse des dépenses de fonctionnement :

BUDGET PRINCIPAL EN EUROS		CA 2023	BP 2024	VAR BP2024/ CA2023
Charges de personnel et frais assimilés	Rémunérations, cotisations sociales,	1 918 658	1 975 000	
Charges à caractère général (services et fournitures)	Frais de fonctionnement courant : fluides, fournitures, prestations de service, assurance	865 515	807 345	
Autres charges	subventions, participations, élus	255 074	299 500	
Atténuations de produits	FPIC	65 505	66 600	
Provisions et dépenses exceptionnelles		917	6 948	
TOTAL DEPENSES REELLES (hors charges financières)		3 105 699	3 155 393	+1.60%
Frais financiers	charges d'intérêt	124 121	132 800	
TOTAL DEPENSES REELLES (avec charges financières)		3 229 820	3 288 193	+1.81%

1. Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 60% des dépenses de fonctionnement.

Pour 2024, la croissance des charges de personnel est limitée à 56 000€ par rapport au compte administratif 2023.

Le budget 2024 tient compte des éléments suivants :

- Une augmentation du point d'indice en année pleine
- L'évolution de carrière des agents
- La volonté de maintenir le recours au service intérim du CDG dans l'enveloppe actuelle
- La revalorisation du régime indemnitaire en année pleine

2. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (fonctionnement des services publics) soit 25% des dépenses de fonctionnement atteignent 807 345€.

L'évolution de ce chapitre est extrêmement contrainte. La diminution attendue des dépenses énergétiques a un effet positif sur l'évolution globale de ce chapitre.

Parmi les dépenses moins récurrentes, il faut noter l'entretien du terrain synthétique pour 15 000€ et l'assurance dommage d'ouvrage pour la maison communale (14 200€).

3. Les autres charges

Les autres charges de gestion courante (299 500€) représentent 9% des dépenses.

Ces dépenses regroupent principalement :

- La **participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint Louis** pour 142 500€
- Les **indemnités et frais annexes des élus dont la formation** pour 98 400€
- Des subventions pour 44 200€ dont celle au CCAS d'un montant de 11 200€.

C. Les dépenses d'investissement

1. Les dépenses d'équipement

L'année 2024 voit le maintien de 4 autorisations de programme (AP) selon le détail ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	Maison communale	Aménagement du bourg	Travaux d'amélioration de la performance énergétique	Informatique
Montant GLOBAL AP	1 800 000 €	475 000 €	60 000 €	30 000 €
CP 2024	1 600 000 €	100 000 €	20 000 €	10 000 €
CP 2025	200 000 €	375 000 €	20 000 €	10 000 €
CP 2026			20 000 €	10 000 €
RECETTES TOTALES	787 000 €			
Subvention Etat	200 000 €			
Fonds de concours CCPF	387 000 €			
Département « Pacte 2030 »	100 000 €			
Région « bien vivre partout en Bretagne »	100 000€*			

*Demande en cours

Les dépenses d'équipement (RAR compris) s'élèveront à €.

En euros	CA 2023	BP 2024
Dépenses d'équipement	518 842,16	2 237 063

Les opérations 2024 hors AP (y compris Restes A Réaliser d'un montant de 233 634€) sont principalement :

- Remise aux normes de l'école maternelle pour 90 000€
- Réalisation du cabinet dentaire pour 92 000€
- Voirie pour 73 000€
- Achats divers pour 21 500€

2. La dette

BUDGET PRINCIPAL EN EUROS (€)	CA 2023	BP 2024
Remboursement capital de la dette	402 701,21	425 000

D. Les recettes d'investissement

BUDGET PRINCIPAL EN EUROS		CA 2023	BP 2024
Dotations et fonds divers	FCTVA+ TA	197 171€	164 000€
Subventions d'équipement		44 980€	873 960€
Excédents de fonctionnement capitalisés	Affection résultat N-1	600 000€	650 000€
Emprunt			500 000€
Autofinancement (prévisionnel)	Amortissement des immo. et virement à la section investissement	783 143€	782 000€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 625 294€	2 969 960€

II. Le budget annexe (BA)

a) Le budget annexe Commerce relais

	CA 2023	BP 2024
Loyers	5 000	5 000
Autres recettes	541	250
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 541	5 250
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 824	14 590
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	19 367	12 790
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 615	0

Les recettes de fonctionnement sont basées sur une année pleine de location du commerce. Les recettes d'investissement sont uniquement constituées des excédents antérieurs cumulés.